



BULLETIN D'INSCRIPTION MARCHÉ DE NOËL

Ploemel

Dimanche 1er décembre 2024

I. IDENTITÉ

Personne physique présente au Marché de Noël :

Nom :

Prénom :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Téléphone :

E-mail :

Si société/association :

Dénomination sociale / Nom de l'association :

Adresse du siège social :

Code postal :

Ville :

Téléphone :

E-mail :

Numéro SIRET :

Vous êtes :

Commerçant

Artisan

Association

Auto-entrepreneur

Autre (préciser) :

II. EMPLACEMENT

Matériel dont vous avez besoin (dans la limite du matériel disponible)

Le nombre de matériels est très limité, merci de vous munir de votre propre matériel si vous en possédez.

Table(s) (183x76cm) :

Chaise(s) :

Grille d'exposition :

Électricité*

Je ramène mon propre matériel (merci de préciser le matériel et les dimensions) :

*Matériel électrique utilisé (si besoin) et sa puissance en kw :

Autres précisions sur vos produits et votre stand :

III . PRODUITS PROPOSÉS A LA VENTE

Présentation succincte de vos produits :

IV. DOCUMENTS À FOURNIR

Le bulletin d'inscription, daté et signé

Le règlement de la manifestation, daté et signé

Une attestation de police d'assurance responsabilité civile en cours de validité

Ce présent formulaire ne vaut pas inscription. L'organisateur se réserve le droit de prendre en compte votre demande ou de la refuser. Vous en serez averti.

Le dossier complet doit être retourné à la mairie de Ploemel :

Mairie Ploemel
1 allée Abbé Martin Kercret
56400 PLOEMEL
mairie@ploemel.fr

Fait à : _____, le _____

Signature :

Règlement

ARTICLE 1 – Organisation

La commune de Ploemel organise un marché de Noël pour proposer à un large public un évènement convivial et chaleureux autour des fêtes de fin d'année.

ARTICLE 2 - Admissions

L'organisateur statue sur les candidatures sans être tenu de motiver ses décisions. La participation à un marché de Noël antérieur ne donne en aucun cas garantie d'une participation future au marché de Noël. Les candidats retenus recevront une confirmation d'inscription.

ARTICLE 3 – Installation des stands

L'admission à cette manifestation entraîne l'obligation d'occuper le stand pendant toute la durée du marché. Il est interdit de modifier la disposition des emplacements : seuls les organisateurs sont habilités à le faire si nécessaire. Le marché de Noël est ouvert le dimanche 1er décembre 2024 de 14h à 19h. Les exposants devront s'installer le jour-même entre 10h et 12h et à partir de 13h45.

ARTICLE 4 – Assurances et responsabilité

Les objets exposés demeurent sous la responsabilité de leur propriétaire. Les organisateurs ne peuvent en aucun cas être tenus pour responsables des litiges tels que pertes, vols, casses ou autres détériorations. Outre l'assurance couvrant les objets exposés et plus généralement tous les éléments mobiles ou autres lui appartenant, l'exposant est tenu de souscrire, à ses propres frais, toutes assurances couvrant les risques que lui-même et son matériel encourent ou font encourir à des tiers. L'organisateur est dégagé de toute responsabilité à cet égard en cas notamment d'accident corporel.

ARTICLE 5 – Matériel mis à votre disposition

Le matériel mis à votre disposition doit être restitué en bon état à la fin du marché. Dans le cas contraire il vous sera demandé un remboursement du matériel.

ARTICLE 6 - Annulation

L'organisateur se réserve le droit d'annuler la manifestation en cas de force majeure. Toute annulation de participation de la part de l'exposant doit être signalée à l'organisateur deux semaines au moins avant la date de la manifestation.

Je m'engage à respecter le règlement de Marché de Noël de la commune de Ploemel, et certifie avoir pris connaissance de tous les articles mentionnés ci-dessus

Fait à : _____, le

Signature, suivi de la mention « lu et approuvé » :